

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1133^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 26 septembre 1962,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan	161
Point 9 de l'ordre du jour: Discussion générale (suite)	
Discours de M. Folyoake (Nouvelle-Zélande)	164
Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine)	169
Discours de M. Escobar Serrano (Salvador)	174

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

Allocution de M. Mohammad Ayub Khan,
président du Pakistan

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): J'invite Son Excellence M. Mohammad Ayub Khan, président du Pakistan, à prendre la parole devant l'Assemblée.
2. **M. Mohammad AYUB KHAN**, président du Pakistan (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, le Pakistan est tout particulièrement satisfait et fier que l'illustre Assemblée des nations du monde ait honoré l'un de ses éminents citoyens et dévoués serviteurs en l'élevant aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous dirigerez ses travaux avec cette impartialité, cette sagesse et ce sens élevé du devoir pour lesquels vous êtes réputé.
3. En 1945, lorsque l'Organisation a été créée, ses fondateurs se sont délibérément efforcés d'éliminer du nouvel édifice les faiblesses qui avaient fait échouer la Société des Nations en tant qu'instrument de la paix et de la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies fournit incontestablement à l'Organisation une assise plus solide que le Pacte ne l'avait été pour l'institution qui l'a précédée.
4. Cependant, même à l'époque de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, des signes de désunion commençaient déjà à apparaître chez les puissances victorieuses. Le système du veto introduit dans les statuts du Conseil de sécurité, les fonctions purement délibératives de l'Assemblée générale, la compétence très limitée de la Cour internationale de Justice et les dispositions purement formelles concernant les méthodes de règlement pacifique reflétaient simplement les réalités politiques de 1945. C'était la plus grande mesure d'entente à laquelle pouvaient arriver les grandes puissances.
5. La Charte prévoit des sanctions contre l'agression et un système universel de sécurité collective fondé sur les forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité. La capacité du Conseil de sécurité d'agir efficacement dépendait, toutefois, de

la solidarité continue des grandes puissances en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La guerre froide a détruit cette solidarité et a presque rendu le Conseil de sécurité incapable de prendre des mesures efficaces. L'inaction a été de règle, à certaines et remarquables exceptions près, comme dans le cas de la crise du Congo. En conséquence, le système de sécurité collective universelle qu'envisageait la Charte reste un espoir non réalisé. Les nations continuent d'avoir foi dans la course aux armements pour assurer leur sécurité et certaines d'entre elles se sont senties obligées, pour des raisons de légitime défense, d'adhérer à des organisations régionales de défense.

6. L'autorité de l'Assemblée générale a été jusqu'à un certain point renforcée par la résolution 377 (V) sur l'union pour le maintien de la paix et par l'admission de nations ayant récemment accédé à l'indépendance. Il est néanmoins regrettable que la volonté de l'Assemblée puisse être mise en échec par des Etats qui refusent d'accepter ses résolutions.

7. Malgré ces limites, l'Organisation peut inscrire à son actif certaines réussites, pour avoir trouvé ou favorisé un règlement des situations internationales constituant une menace immédiate ou éventuelle pour la paix. Nombreux sont ceux qui estiment que le rôle joué par les Nations Unies dans l'accélération du processus historique de la libération des peuples dépendants du joug du colonialisme et dans la démocratisation des relations internationales résultant de la promotion de ces peuples à la condition de nations souveraines et égales constitue peut-être la plus importante réalisation de l'Organisation.

8. Dans le domaine politique, l'Organisation a défriché un terrain neuf en se lançant dans des opérations pour maintenir la paix au Moyen-Orient et au cœur de l'Afrique, ce continent vibrant qui participe avec une telle ardeur aux affaires internationales. Pour la première fois dans leur histoire, les Nations Unies assument maintenant le pouvoir exécutif dans l'Irián occidental. Ce précédent pourrait fort bien devenir un événement important pour l'avenir.

9. Sans diminuer en rien l'admiration que j'éprouve pour les nombreuses réalisations des Nations Unies, en particulier dans le domaine économique, je dois rappeler aux représentants ici présents que les questions qui restent à l'ordre du jour de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sont un défi à leur sagesse et à leur habileté politique. Ces problèmes sont légion. Le désarmement, la cessation des essais d'armes nucléaires, l'apartheid, la Palestine et le Cachemire ne sont que quelques-unes des questions brûlantes qui n'ont pas encore été résolues.

10. En premier lieu, tous les efforts qu'ont faits les Nations Unies depuis 17 ans pour réaliser le désarmement — total ou partiel — n'ont pas encore été couronnés de succès. L'humanité semble con-

damnée à vivre sous la menace de l'anéantissement nucléaire, brutal, rapide et total,

11. Je suis un soldat. Je frissonne à l'idée que des avions-porteurs survolent à chaque instant notre planète, que d'invisibles fusées, sous terre et sous les mers et peut-être également dans l'espace extra-atmosphérique, sont prêtes à tout moment à semer la mort par les engins nucléaires et thermonucléaires dans une guerre d'extermination du genre humain, et ce sur un seul mot d'ordre de la part de ceux qui détiennent un pouvoir effroyable. Tel est le sort qui nous menace tous. Ce destin, Dieu ne le veut pas. Il est inventé par l'homme. Ma raison m'ordonne d'espérer que l'ordre fatal ne sera pas donné. Mais il est affligeant de constater que la vie n'est pas toujours gouvernée par le bon sens. L'histoire prouve cette triste vérité: le pouvoir peut parfois tomber entre les mains de mégalomanes. Même si cela ne devait pas arriver de nouveau, la nature humaine n'est pas infaillible. Le risque de guerre nucléaire déclenchée par erreur de jugement ou provoquée accidentellement est un danger toujours présent pour la vie des êtres humains.

12. Aucun pays, grand ou petit, ne peut se sentir en sécurité devant l'allure vertigineuse que prend, dans la conjoncture actuelle, la course aux armements nucléaires. Nous sommes épouvantés par cette concurrence mortelle dans la production des armes nucléaires. En tant que nation, le Pakistan joint sa voix à celle des autres pour demander notamment qu'il soit mis fin aux essais nucléaires. Nous sommes convaincus que l'arrêt de ces essais est un pas essentiel vers le désarmement nucléaire.

13. Les négociations de Genève ont montré que les éléments d'un accord entre les puissances nucléaires sur la cessation permanente des essais nucléaires existent maintenant. Il n'y a donc aucune raison de différer plus longtemps l'interdiction sans inspection de ces essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, en attendant la conciliation des divergences qui empêchent la conclusion d'un accord d'ensemble qui mettrait également fin aux explosions souterraines.

14. En ce qui concerne la question du désarmement général et complet, les négociations de Genève n'ont pas fait de progrès appréciable. C'est d'autant plus décevant que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient parvenus l'an dernier à un accord de principe dans le cadre duquel des négociations sur le désarmement devaient avoir lieu.

15. Je ne méconnais pas les nombreuses difficultés qu'il faut surmonter, y compris celles que posent l'inspection et le contrôle. Je n'ignore pas que les obstacles à leur élimination proviennent pour une grande part de la profonde méfiance qui influe sur les pourparlers entre l'Est et l'Ouest sur la nécessité impérieuse du désarmement. Je vous demande instamment de ne pas vous décourager. Lorsque l'existence même de l'humanité est en jeu, la recherche de la paix par le désarmement ne peut être abandonnée.

16. Un aspect de la course aux armements qui préoccupe profondément le Pakistan est le danger évident et actuel que constitue la diffusion des armes nucléaires et de leurs techniques parmi les Etats qui n'en possèdent pas encore. L'Assemblée générale a conscience de ce danger. Qu'il me soit permis de faire remarquer que le simple fait d'adopter des résolutions contre la diffusion d'armes nucléaires

et en faveur de la création d'un cercle non nucléaire n'écartera pas ce danger. Si les Nations Unies ne prennent pas des mesures efficaces et urgentes dans ce sens, la course aux armements nucléaires ne manquera pas de s'étendre à d'autres parties du monde dans l'avenir immédiat.

17. Ce péril imminent exige que l'Assemblée envisage de toute urgence la conclusion d'un traité tendant à proscrire toute nouvelle diffusion des armes nucléaires et de la technique de leur fabrication, que ce soit par acquisition auprès des puissances nucléaires actuelles ou par d'autres moyens. La conclusion d'un tel traité ne peut pas attendre qu'un accord intervienne sur d'autres mesures de désarmement.

18. La question du désarmement implique celle de la survivance physique de l'homme. C'est également une condition de son émancipation économique. Il y a deux ans, le Pakistan a eu l'honneur de proposer aux Nations Unies de faire une étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. A cet effet, des experts ont présenté un rapport contenant leur conclusion unanime, à savoir que "la réalisation du désarmement général et complet n'apporterait que des bienfaits à l'humanité tout entière". Cette conclusion aura, j'en suis certain, une profonde influence sur la façon de penser des gouvernements et des peuples du monde entier.

19. Le Secrétaire général par intérim a exprimé l'opinion que l'actuelle division du monde en pays riches et en pays pauvres est beaucoup plus réelle, beaucoup plus grave et, en définitive, beaucoup plus grosse de dangers que la division du monde pour des raisons idéologiques. C'est là une vérité évidente, et moins les nations puissantes et prospères du monde tarderont à la reconnaître mieux cela vaudra pour le bien de l'humanité.

20. Même pour atteindre les objectifs les plus modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement, il faut améliorer les conditions d'accès aux marchés mondiaux pour les exportations des pays en voie de développement, sinon ces pays ne pourront atteindre le stade de développement économique nécessaire pour leur permettre de suffire eux-mêmes à leurs besoins.

21. Toutefois, les perspectives d'amélioration de ces conditions s'estompent à mesure que s'accuse la tendance à former des marchés communs à l'échelle continentale. A vrai dire, c'est une tendance très grave pour les pays en voie de développement comme le Pakistan. Le moment du choix est venu pour le monde occidental: veut-il faire une place aux pays en voie de développement, ou entend-il devenir un puissant cartel international qui interdira à nos produits manufacturés l'accès de ses marchés et nous contraindra à rester des producteurs de matières premières pour alimenter ses usines, tout en dictant les termes de nos échanges et en nous obligeant à payer ses produits finis plusieurs fois plus cher? Si tel devait être le cas, cela reviendrait à rétablir l'impérialisme sous sa pire forme, ce qui pourrait très bien aboutir à des conséquences désastreuses.

22. Permettez-moi donc de vous dire très franchement ceci: tout comme vous ne pouvez avoir dans un pays une pauvreté abjecte aux côtés d'une grande

opulence, vous ne pouvez pas non plus compter sur une coexistence amicale entre les pays contraints à demeurer arriérés et ceux qui débordent de richesses.

23. Les pays peu développés sont en présence d'une situation d'importance capitale pour leur avenir. Ce défi doit être relevé. L'heure est venue de convoquer une conférence économique et commerciale internationale sous l'égide des Nations Unies, qui examinerait toute la gamme des relations entre les pays industrialisés et les pays peu développés, en tenant compte des tendances historiques actuelles.

24. Le vrai problème du commerce mondial ne peut être résolu par un seul groupe de pays agissant isolément, que ces pays appartiennent au Marché commun européen, au Commonwealth ou au groupe qui a participé à la Conférence du Caire sur les problèmes de développement économique. Il faudra aborder ces problèmes sous l'angle mondial et se servir, sans exception, de diverses organisations, telles que les institutions spécialisées intéressées, le GATT et les organisations économiques régionales, pour établir un système raisonnable d'échanges mondiaux qui répondra aux besoins des nations en voie de développement.

25. Un des plus importants problèmes dont les Nations Unies sont encore saisies est celui de l'achèvement du processus historique de la décolonisation qui touche maintenant à sa fin.

26. C'est une grande satisfaction, pour moi, de constater cette année que les représentants de quatre nouvelles nations ont pris place dans cette assemblée d'Etats souverains. Je salue les représentants du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, et leur souhaite bonne chance dans la grande aventure de l'indépendance.

27. Je salue le peuple héroïque d'Algérie, qui a consenti des sacrifices sans pareils dans la lutte pour l'indépendance. La guerre d'indépendance s'est achevée en une victoire dans l'honneur, tant pour l'Algérie que pour la France.

28. Je félicite également le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir donné suite au droit à l'indépendance et accordé le statut de membre du Commonwealth à la Jamaïque et à la Trinité et Tobago.

29. Il reste encore un certain nombre de territoires non autonomes et d'autres territoires où le processus de décolonisation n'a pas encore commencé et où les puissances coloniales intéressées refusent de mettre en œuvre la Déclaration historique de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. L'Assemblée accordera sa plus sérieuse attention à la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration. Le Pakistan s'engage à apporter son soutien constant et entier à toutes mesures pratiques qui pourraient être proposées pour que les peuples d'Afrique et d'ailleurs qui sont encore sous un régime colonial jouissent, dans le plus bref délai possible, des bienfaits de l'indépendance.

30. A ce propos, le Pakistan se voit obligé d'exprimer son très profond regret de ce que le droit inaliénable à la libre détermination continue d'être refusé au peuple du Cachemire, en dépit d'un accord international auquel les Nations Unies elles-mêmes ont participé.

31. Le maintien d'un régime étranger contre les vœux de ceux sur lesquels il s'exerce est incom-

patible avec les principes et les buts de la Charte des Nations Unies et fait obstacle à la naissance d'un ordre mondial auquel doit tendre l'humanité.

32. Les politiques et les pratiques fondées sur la discrimination raciale, qui sont appliquées dans certains territoires non autonomes et ailleurs, et dont l'apartheid est l'exemple le plus flagrant, sont également incompatibles avec les principes et les buts de la Charte. L'Assemblée doit faire tout son possible, pendant qu'il en est encore temps, pour éviter les graves conséquences qu'entraîneraient inévitablement de telles politiques si elles n'étaient pas abandonnées.

33. L'Organisation des Nations Unies est toujours profondément engagée dans les affaires de la République du Congo. Elle met son honneur, son prestige et ses ressources au service du maintien de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale de ce pays.

34. A ce propos, je tiens à rendre hommage, comme il se doit, à la mémoire du regretté Secrétaire général, Dag Hammarskjöld. Aucun homme d'Etat n'a lutté si noblement, si héroïquement et avec un dévouement aussi total pour maintenir les principes élevés des Nations Unies.

35. Le Secrétaire général par intérim a présenté un plan à la fois hardi et réaliste pour mettre fin à la sécession du Katanga et à la crise congolaise. Ce plan mérite l'appui soutenu de tous les Etats Membres et plus particulièrement de ceux qui sont en mesure de faire peser leur influence en sa faveur, afin que l'on puisse prendre promptement des mesures décisives qui fassent cesser les souffrances des Congolais grâce à la réunification et au relèvement de leur pays.

36. La situation financière de l'Organisation des Nations Unies nous cause de sérieuses préoccupations. La possibilité, pour l'Organisation, de mener à bien ses opérations en vue du maintien de la paix et de la sécurité au cœur de l'Afrique et au Moyen-Orient est également une question qui doit nous préoccuper.

37. Le Pakistan, comme d'autres petits Etats, est directement intéressé au maintien et au renforcement du rôle pacificateur des Nations Unies. Les grandes puissances peuvent peut-être se passer de l'Organisation. Ce sont les petits Etats qui ont besoin de sa protection, comme le regretté Secrétaire général l'a dit en une occasion mémorable. Ils ne peuvent pas se permettre de la voir échouer faute du soutien financier nécessaire. Ils ne peuvent pas non plus envisager avec sérénité que l'Organisation qui est devenue la leur soit hypothéquée par l'une ou par l'autre des grandes puissances ou devienne dépendante des subventions qu'elle lui verse. Le plus pauvre des Etats Membres se doit de verser sa quote-part, tout comme le plus riche.

38. Il est évident que l'action des Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient a été entreprise conformément à l'autorisation expresse et réitérée tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale et que les dépenses faites à cet effet constituent donc, à la lumière du récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice, des dépenses de l'Organisation [A/5161]2/. A ce titre, elles doivent être obligatoirement couvertes par les Etats Membres.

2/ Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), avis consultatif du 20 juillet 1962, C.I.J., Recueil 1962, p. 151.

39. L'ouverture de la seizième session de l'Assemblée générale a été attristée par la mort tragique du regretté Secrétaire général, tandis qu'il effectuait une mission de paix au Congo. La crise et le désastre assombrissaient l'horizon. Si la présente session s'ouvre dans des circonstances moins inquiétantes, c'est grâce à la sagesse collective des Etats Membres et au choix qu'ils ont fait en la personne du Secrétaire général par intérim. Au cours de l'année écoulée, il s'est montré tout à fait à la hauteur de ses importantes fonctions; il a fait preuve d'intégrité et de grandes qualités d'homme d'Etat. Sa médiation couronnée de succès dans le différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas au sujet de l'Irian occidental et ses efforts patients, courageux et constructifs pour mettre fin à la crise congolaise ont montré sa valeur.

40. Le Pakistan considère comme un privilège d'avoir été appelé à contribuer au maintien de l'ordre et de la sécurité en Irian occidental pendant la période de transition entre le régime de l'administration néerlandaise et celui de l'administration indonésienne. Nous remercions les deux pays de la confiance qu'ils nous ont témoignée et nous les assurons que nous nous acquitterons consciencieusement de notre tâche.

41. En terminant, je voudrais ajouter ceci: le monde est dans les affres d'une transformation politique, économique et technique d'une grande importance pour son avenir. L'époque historique de l'impérialisme et du colonialisme s'achève. L'ère de l'hégémonie politique d'un ensemble de puissances a fait place à un ordre international plus démocratique où les petits Etats peuvent jouer un rôle collectif important dans les affaires mondiales. Le recours traditionnel à la guerre nous permettant d'atteindre des buts nationaux n'a plus de sens à l'époque des armes thermonucléaires et de l'exploration spatiale. Les centres de puissance se sont aujourd'hui déplacés vers des pays ayant des économies à l'échelle continentale, fondées sur de grands marchés nationaux. Les nations jadis lointaines sont devenues de proches voisines. A l'indépendance succède de plus en plus l'interdépendance.

42. Alors que le monde tend à l'unité, n'est-il pas regrettable par conséquent que les relations entre les Etats suivent de moins en moins cette transformation dans les faits de la vie internationale? Les Nations Unies, en tant qu'instrument de coopération entre les Nations, se révèlent insuffisantes pour la réalisation des fins communes. L'institution d'un système de sécurité collective universelle demeure un objectif lointain. Les efforts faits en vue de constituer une force au service de la paix capable de s'opposer à l'agression et aux menaces à la paix ne montrent guère que l'on ait conscience de l'urgence d'une telle mesure. Les Nations sont peu disposées à soumettre leur souveraineté à la suprématie du droit international. La tendance à l'accroissement de la disparité entre les pays riches et pauvres n'est pas renversée. Aucun mécanisme efficace n'existe pour le règlement pacifique des différends internationaux. Les petites nations continuent de vivre dans la crainte de leurs grands voisins. Ainsi, le défi historique que représente l'institution d'un ordre mondial, cet impératif de notre temps, n'est pas encore relevé.

43. L'ampleur croissante de la force destructive des armes nucléaires a rendu si délicat et précaire l'équilibre maintenu par la terreur entre l'Est et

l'Ouest qu'aucun Etat n'est à présent en mesure d'exercer une influence décisive dans les affaires mondiales. Cet équilibre de puissance préoccupe tous les petits pays qui vivent sous l'ombre grossissante d'une constante terreur. Une sécurité réelle et durable ne peut pas dépendre d'un équilibre de ce genre, mais réside dans nos efforts pour établir un ordre mondial qui permettra à tous les pays, grands et petits, de vivre à l'abri de la crainte. A notre avis, cet ordre mondial peut être réalisé grâce aux Nations Unies, et c'est pourquoi nous tenons aujourd'hui à exprimer de nouveau notre confiance en l'Organisation.

44. Il a été dit très justement que les principes de la Charte représentent beaucoup plus que l'Organisation qui les personnifie et que les fins dont ils sont la sauvegarde ont un caractère plus sacré que la politique d'un peuple ou d'une nation quelconque. Aussi avons-nous pour tâche d'unir nos efforts pour faire des Nations Unies une union d'Etats plus parfaite qui reflète plus fidèlement les principes de la Charte et pour que les buts de l'Organisation l'emportent sur la politique d'une nation ou d'un peuple quelconque. Dans cette grande tâche, les peuples du monde ne peuvent-ils pas compter sur la solidarité des petits Etats Membres pour transformer l'Organisation en un instrument propre à réaliser progressivement un véritable ordre mondial et à faire régner une liberté et une justice réelles? Ce sont les petits Etats Membres qui ont demandé en chœur la paix lors de la crise de Suez en 1956; ce sont eux qui ont voté en faveur de la liberté lors de la décolonisation du monde; ce sont eux qui ont fait entendre la voix de la conscience quand la justice était en jeu.

45. L'homme s'est lancé à la conquête des planètes lointaines, mais sa mission la plus importante est de demeurer ici-bas — sur cette terre — pour y vivre en paix et être juste avec son prochain. S'il atteint cet idéal, l'humanité souffrante pourra alors jouir de cette paix plus grande, à laquelle elle n'a cessé d'aspirer à travers les âges.

46. Je vous remercie encore, Monsieur le Président, ainsi que tous les représentants à l'Assemblée générale, de m'avoir permis de prendre la parole ici aujourd'hui.

47. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Pakistan des sages paroles qu'il vient de nous adresser. Je suis certain que l'Assemblée les a écoutées avec l'attention et l'intérêt le plus vifs et qu'elle retirera de ce discours les conseils et les enseignements qu'il comporte.

48. Je vais maintenant, avec le Secrétaire général par intérim, accompagner le Président du Pakistan qui va quitter la salle de l'Assemblée générale. Pour que l'Assemblée puisse continuer ses travaux pendant mon absence, j'invite le représentant de l'Australie à prendre la présidence.

Sir Garfield Barwick (Australie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

49. M. HOLYOAKE (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Il est très heureux pour l'Assemblée générale de siéger sous la présidence de l'une des personnalités les plus éminentes du Commonwealth

et de la communauté internationale. Au nom du peuple néo-zélandais, je tiens à lui adresser mes plus chaleureuses félicitations. Cependant, je dois avouer que j'éprouve une grande humilité en montant à cette tribune pour exposer les vues de mon gouvernement sur ce qui nous semble être les principaux problèmes dont l'Assemblée est saisie. Nous avons tous conscience de nous adresser à un président de grand savoir, sage et humain, ennemi de l'hypocrisie et de l'imposture.

50. Naturellement, c'est pour moi un très grand honneur que de succéder, dans ce débat, à l'éminent Président du Pakistan.

51. Je tiens également à féliciter chaleureusement le Vice-Président, dont le pays, l'Australie, est le plus proche voisin de la Nouvelle-Zélande. Je suis particulièrement heureux qu'il exerce la présidence au moment où je prends la parole devant l'Assemblée générale.

52. En m'efforçant de répondre à la question simple et directe: "Qu'est-ce que la Nouvelle-Zélande attend des Nations Unies?", j'essaierai de me garder de toute hypocrisie et tâcherai d'être franc en commençant par me demander simplement si ce que la Nouvelle-Zélande est prête à apporter aux Nations Unies est en harmonie avec ce qu'elle attend de l'Organisation.

53. En premier lieu, je dirai que le peuple de la Nouvelle-Zélande attend, avant tout, la paix entre les nations, la paix dans la justice et dans le droit. Mais aujourd'hui, nous le savons tous, nous n'avons qu'une paix précaire. Nous sommes extrêmement inquiets de la situation malheureuse dans laquelle, nous autres êtres humains, nous nous précipitons à une vitesse sans cesse croissante. Nous n'aimons pas vivre dans un équilibre dû à la terreur et dans un monde où la course aux armements s'accélère de jour en jour.

54. Les travaux de Genève, au cours de cette année, ne sont guère réconfortants et l'on est encore moins rassuré si l'on songe à tout ce qu'il reste à faire à la Conférence tandis que les événements se produisent si rapidement ailleurs dans le monde. Cependant, nous persistons à croire que les Nations Unies nous offrent plus d'espoir de sortir de cette malheureuse situation qu'aucune autre institution humaine. Je m'étendrai un peu plus tard sur le désarmement et les essais d'armes nucléaires.

55. Qu'est-ce que la Nouvelle-Zélande attend des Nations Unies? Nous en attendons la réalisation de conditions permettant aux hommes de se développer dans la liberté et sans que leurs progrès soient entravés par la misère, l'ignorance et la maladie. Tel est l'idéal auquel nous avons souscrit, il y a quelques jours, les autres premiers ministres du Commonwealth et moi-même, à la conférence que nous avons tenue à Londres. Les Néo-Zélandais croient, comme nous le disons, dans le "fair deal", dans l'équité, non seulement pour nous-mêmes, mais pour tous les hommes. Nous avons établi en Nouvelle-Zélande une société qui ignore la discrimination et qui reconnaît la dignité et la valeur de la personne humaine. Nous ne pouvons être satisfaits d'un ordre national ou mondial qui ne serait pas fondé sur cette reconnaissance de la valeur de chaque personne humaine et ne s'efforcerait pas de mettre ce principe en pratique. Nous autres, Néo-Zélandais, nous n'aimons pas vivre dans un monde où des centaines

de millions de personnes ont faim, où semble s'élargir le fossé qui sépare les riches des pauvres, les nations industrialisées des nations agricoles. Nous avons appuyé, et continuerons de le faire, toutes les tentatives des Nations Unies pour porter remède à une situation que nous estimons intolérable.

56. Le peuple néo-zélandais compte que les Nations Unies seront un organe de conciliation et instituant une collaboration fructueuse. Nous n'aimons pas vivre dans un monde où nos problèmes humains fondamentaux, déjà si graves, sont rendus encore plus complexes par la stérilité et la cruauté qu'engendre la guerre froide. Pour nous montrer réalistes, nous mettons en regard les signes favorables tels que le règlement de la question de la Nouvelle-Guinée occidentale et de celle du Laos intervenu dernièrement et les symptômes inquiétants qui se manifestèrent à Berlin et à Cuba. Cependant, nous avons déjà décelé la menace dès le début de la présente discussion générale et nous attendons non sans appréhension les épreuves à venir, en particulier les débats sur le Congo et sur la situation financière de l'Organisation.

57. Nous nous rendons bien compte que la guerre et la paix dépendent de la solution de ces graves problèmes politiques. Nous en sommes vivement préoccupés, mais avons parfaitement conscience des possibilités limitées d'action des petites puissances. Je dois déclarer ici que le peuple néo-zélandais est absolument consterné de voir un gouvernement, un système politique en arriver à élever un mur pour contenir ses citoyens récalcitrants. C'est là en vérité un monde curieux.

58. De même, nous sommes stupéfaits et alarmés que l'Union soviétique ait introduit récemment en masse des armements et des techniciens à Cuba. Mais peut-être, n'en savons-nous pas suffisamment sur Cuba en Nouvelle-Zélande? Nous ne voulons nullement porter un jugement sur les affaires intérieures de ce pays, mais nous savons très bien que la paix mondiale dépend de la mesure dans laquelle les deux super-grands feront preuve de modération et du sens de leurs écrasantes responsabilités. Nous pensons que par cette dernière initiative l'Union soviétique a manqué de mesure et d'un juste sens de ses responsabilités. Cette entreprise ne nous semble guère compatible avec les protestations faites du haut de cette tribune par les représentants de l'Union soviétique. Quant à nous, peu importe par qui les paroles soient prononcées, si elles ne signifient pas ce qu'elles sont censées exprimer, nous les considérons comme une hypocrisie et une imposture.

59. Mais je voudrais revenir à mon sujet. Le peuple néo-zélandais attend des Nations Unies qu'elles s'organisent de manière à favoriser les solutions communes de nos problèmes mondiaux communs. Nombre de nos problèmes économiques et autres ont une portée internationale; ils dépassent les frontières de nos pays et nous savons tous qu'en dépit de leurs moyens limités sur le plan politique les Nations Unies peuvent faire autre chose que réaliser l'accord sur un minimum de points. De temps en temps, elles relèvent magnifiquement le défi qui leur est lancé. Quel qu'il en soit, nous avons, en Nouvelle-Zélande, de mauvais pressentiments au sujet de l'Organisation.

60. Deux faits, nous le craignons, peuvent empêcher les Nations Unies de contribuer à la mise au point de solutions communes de nos problèmes communs. Il s'agit de la détérioration de la structure financière

de l'Organisation et de la menace qui pèse sur le caractère international du Secrétariat.

61. Selon nous, il serait tragique que l'Organisation des Nations Unies, cet instrument aux fins si élevées, sombre parce qu'elle deviendrait insolvable. Il ne nous semble guère concevable qu'un tel événement se produise, d'autant plus qu'il serait causé par des difficultés financières entraînées par l'accomplissement de la mission essentielle des Nations Unies: le maintien de la paix. Cependant, le fait brutal, pur et simple, demeure, et c'est un danger très réel pour nous en ce moment même.

62. Le peuple néo-zélandais, ferme soutien de l'Organisation dès sa fondation, est profondément troublé de faire partie d'une minorité constituée par les Etats Membres qui ont payé leur part entière des dépenses afférentes aux opérations pour le maintien de la paix au Congo et au Moyen-Orient. Bien entendu, les dépenses les plus fortes, de beaucoup, sont celles qu'entraînent les opérations au Congo. Or ce pays est fort éloigné du mien. Nous ne faisons pas de commerce avec le Congo, nous n'avons pas de contacts étroits avec lui, ni d'intérêts essentiels dans ce pays. Pourquoi dès lors devrions-nous verser notre quote-part pour maintenir la paix dans ce pays? Pourquoi avons-nous acheté un million de dollars d'obligations des Nations Unies? Nous l'avons fait parce que nous sommes convaincus que le maintien de la paix est la tâche primordiale de l'Organisation, que la paix, partout dans le monde, doit être la préoccupation de chacun. Telle est notre ferme conviction. Mais, lorsque d'autres manquent à cette obligation, notamment les grandes puissances qui ont des responsabilités particulières en matière de sécurité, aux termes de la Charte — et ne peuvent invoquer l'excuse de difficultés financières intérieures ou d'une pénurie de devises — c'est alors un problème pour un petit pays comme le mien — et pour d'autres aussi, je le suppose — de comprendre et de déterminer les limites du respect des principes et, à vrai dire, de la patience.

63. Notre deuxième crainte a trait à l'indépendance du Secrétariat et, par conséquent, à son efficacité. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée qu'aux termes de la Charte le Secrétaire général et son personnel ne doivent ni solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Chaque Etat Membre s'est engagé à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel. En Nouvelle-Zélande, nous avons été affligés et alarmés des tentatives qui ont été faites pour saper le caractère international du Secrétariat et son loyalisme lorsqu'on a cherché à y introduire les tendances politiques et idéologiques de certains Etats Membres.

64. L'idée d'une "troïka" et d'un monde divisé de façon rigide en trois groupes nous est absolument étrangère, comme elle est contraire à la conception plus avancée des Nations Unies telle qu'elle est définie dans la Charte à laquelle nous avons tous souscrits. Nous avons la conviction que, si l'on tente résolument d'implanter ces idées au sein de l'Organisation, elles la détruiront parce qu'elles lui sont étrangères. Peut-être certains voient-ils le monde divisé purement et simplement en trois groupes, mais pourquoi devrions-nous — surtout nous, les petites nations — regarder le monde avec les lunettes aux verres

sombres et curieusement corrigés de quelqu'un d'autre?

65. Peut-être certains d'entre nous ont-ils cru naïvement que la bataille pour l'indépendance du Secrétariat a été gagnée l'année dernière. Il semble maintenant que c'était seulement une bataille et que la campagne se poursuit. Les petites nations, dont l'intérêt dans les Nations Unies est le plus grand, doivent se montrer vigilantes pour empêcher tout affaiblissement du Secrétariat, non seulement au niveau le plus élevé, mais à tous les échelons. Pour que l'Organisation protège les petits pays, elle doit rassembler seulement ceux qui sont désireux et capables de travailler dans l'intérêt de tous les Etats Membres.

66. Il y a encore un autre facteur qui pourrait conduire les Nations Unies au désastre; c'est l'impatience et l'intolérance, impatience qui s'est manifestée cette année lorsqu'on a réclamé des mesures extrêmes pour résoudre quelques-uns de nos problèmes assez complexes. Je reconnais que l'impatience avec laquelle on presse d'adopter des solutions extrêmes est souvent la manifestation d'une passion pour la morale, d'un désir brûlant de faire justice à son prochain. C'est là, nous le reconnaissons, un sentiment positif et qui peut être créateur. (Il va sans dire que je ne pense pas, en disant cela, aux solutions invariablement proposées par les pays qui essaient d'utiliser cette passion pour la morale aux fins de la guerre froide.) Le problème est de trouver le moyen d'exprimer cette passion justifiée dans les limites et conformément aux objectifs fixés par la Charte des Nations Unies.

67. Nous estimons que la Charte des Nations Unies fournit incontestablement un cadre assez large et assez solide pour contenir et canaliser cette grande force qu'est la passion morale. Etant donné que ce problème se pose dans le contexte de la décolonisation et que ma délégation ne pourra pas approuver de mesures extrêmes à la présente session, je crois devoir exposer la position de la Nouvelle-Zélande aux membres de l'Assemblée. Je le ferai parce que je crois qu'en raison du bilan de nos activités au Samoa Occidental et dans d'autres territoires plus petits, et du fait qu'il n'existe ni discrimination raciale ni aucune autre forme de discrimination dans notre pays, vous n'attribuerez pas notre attitude à un manque foncier de sympathie ou à un sentiment ridicule de supériorité. Je crois sincèrement que notre bilan national est assez éloquent pour démentir pareille supposition.

68. Les rôles principaux, dans le processus de la décolonisation occidentale, sont tenus par deux participants directs: la puissance qui administre le territoire et la population de ce territoire qui sera bientôt appelé à se gouverner elle-même. Si telles sont, en l'occurrence, les deux formes capitales, il en est une troisième qui entre en jeu, et c'est l'opinion internationale, qui est aussi capitale et très puissante. Elle s'exprime principalement dans l'Organisation mondiale, et sa justification réside dans la Charte elle-même. L'expérience a montré, au cours des années, que le transfert des pouvoirs s'effectue avec le plus de succès et pour le plus grand bien de la population intéressée lorsqu'il y a compréhension parfaite entre les deux participants directs et qu'ils collaborent sans réserve. Selon nous, le rôle des Nations Unies est de veiller à ce que les forces

tendant au changement dans le domaine international agissent de façon ordonnée et pacifique.

69. Il y a relativement peu de territoires qui soient encore dépendants, du moins dépendants de l'Occident. Ils le sont surtout parce que leur situation est des plus difficiles en raison de leur faible superficie, des tensions raciales qu'ils connaissent, de leur déséquilibre économique ou de leur manque de maturité politique. Je me rends compte, bien entendu, que devant leur petit nombre on soit tenté de recourir à des mesures extrêmes pour régler immédiatement le problème. C'est ce qui paraît le plus simple.

70. Toutefois, si l'on adoptait une telle solution, ce serait sortir immédiatement du cadre des Nations Unies. La paix et l'autodétermination sont deux objectifs qui, pour la Charte, vont de pair. C'est lorsqu'on s'est appuyé sur ces deux principes inséparables, du progrès et de l'ordre, que la décolonisation a jusqu'à présent réussi. La méthode consistant en une progression ordonnée et pratique qui est de tradition aux Nations Unies est maintenant soumise à une très rude épreuve; comme je l'ai dit, il est tentant de brûler les étapes en imposant ou en réclamant des mesures brutales pour trouver une solution. A notre avis, toutefois, notre principale tâche est d'envisager chaque cas en soi et de déterminer en quelles circonstances les conseils des Nations Unies et, si nécessaire, une pression exercée par elles pourront être le plus efficaces.

71. Nous pensons, comme les orateurs qui nous ont précédé, que les problèmes de l'Afrique doivent avoir la priorité. Cependant, alors que nous arrivons aux dernières étapes de la décolonisation occidentale, nous devrions nous rappeler que d'autres populations sont encore soumises à un autre système de domination étrangère. En Nouvelle-Zélande, nous sommes très loin de l'Afrique et de l'Europe, mais nous éprouvons la même sympathie pour l'aspiration qu'ont les peuples de nos deux continents à la liberté et l'indépendance complètes. Tant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sera nié ou menacé, et dans quelque endroit que ce soit, il y aura du danger pour tous.

72. Le fait que les Nations Unies existent essentiellement pour empêcher la guerre ou, pour parler de façon positive, pour maintenir la paix, doit dominer toutes les utiles activités des Nations Unies qui s'étendent sur un vaste champ. C'est un fait que nous, en Nouvelle-Zélande, ne perdons jamais de vue. Étant donné surtout que nous savons que le plus petit conflit peut s'étendre et que nous savons aussi ce que représente pour toute l'humanité une guerre mondiale, nous ne devons pas ménager nos efforts pour supprimer les moyens de faire la guerre. Dans le domaine du désarmement, l'initiative principale appartient encore aux deux grandes puissances nucléaires; mais cela ne signifie pas que les autres nations ne peuvent rien faire à cet égard.

73. Je dois dire qu'en Nouvelle-Zélande notre profond désir de voir un progrès réel en matière de désarmement ne cesse de croître. Ce désir a encore grandi récemment devant la surenchère que constitue la nouvelle série d'essais nucléaires et à la suite du spectacle terrifiant auquel nous venons d'assister: l'aurore artificielle produite par des essais à grande altitude auxquels les Américains ont procédé à 7 000 kilomètres dans le Pacifique. En Nouvelle-Zélande, nous avons toujours pensé que les Nations Unies ont un rôle actif et difficile à jouer pour amener l'opinion

mondiale à faire pression sur les deux géants nucléaires. Nous espérons qu'elles le joueront de façon constructive, en évitant que les décisions qui seront prises ici ne rendent plus difficile le travail de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

74. Mais nous nous rendons compte que plus on attend plus les difficultés grandissent. De nouvelles puissances nucléaires vont peut-être apparaître bientôt et détruire l'équilibre précaire actuel, augmenter les possibilités d'erreurs et accroître le risque que l'adversaire ayant le dessus dans un conflit où les armes classiques seraient utilisées n'ait recours aux armes nucléaires. N'ayons aucune illusion quant à l'horrible perspective qui attendrait l'humanité si nous ne réalisions pas le désarmement. En Nouvelle-Zélande, nous demandons instamment que l'on ne néglige aucun effort pour obtenir tout d'abord, et dans un très proche avenir, la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires. Comme le Président du Pakistan l'a dit il y a quelques minutes dans son discours devant l'Assemblée, nous ne ferions que nous abuser nous-mêmes si nous nous contentions de chercher à obtenir des déclarations purement formelles interdisant l'arme nucléaire, et, même si nous réussissions, de telles déclarations ne sont pas vraiment une solution. Les accepter reviendrait à lâcher la proie pour l'ombre. Je ne pense pas qu'elles inspirent une grande confiance au monde, ni qu'elles soient des bases solides pour d'autres mesures de désarmement réel. Mais un traité pourrait avoir ce résultat, un traité approuvé par les parties et qui prévoit autant de vérifications qu'il est nécessaire pour donner confiance. Cette solution, croyons-nous, est maintenant presque à notre portée.

75. Mon gouvernement a pris note avec satisfaction des témoignages récents selon lesquels les progrès de la technique peuvent hâter la solution. Des orateurs qui m'ont précédé ont dit que le perfectionnement des moyens de détection et d'identification des essais nucléaires effectués à de grandes distances supprime le problème de la vérification sur place de tous les genres d'essais, sauf les essais souterrains. Le progrès nous permet de faire un pas vers la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires; ce pas certes est petit, mais ce serait un important début de désarmement, de même qu'une trêve, en attendant la conclusion d'un traité, constituerait certainement la première mesure qui serait très bien accueillie.

76. Les connaissances et les ressources croissantes de l'homme lui permettent aussi bien de détruire le monde que d'atteindre les astres. Ces ressources, ces connaissances, cette force donnent à l'humanité les possibilités de transformer sa propre condition, d'abolir la maladie, la faim, la misère et l'ignorance.

77. La Nouvelle-Zélande se réjouit qu'on ait décidé de nommer la décennie 1960-1970: Décennie pour le développement. Nous savons que les objectifs de la Décennie peuvent être atteints grâce aux moyens dont nous disposons d'ores et déjà. Il s'agit simplement de les employer rationnellement aux fins appropriées.

78. Les Nations Unies elles-mêmes ont une compétence et une expérience de plus en plus grandes qui peuvent être mises au service du développement économique et social dans le monde futur. Elles occupent une position clef, puisqu'elles peuvent identifier les objectifs, passer en revue les progrès réalisés et déterminer la direction de l'action future à l'échelle mondiale. Mais pour agir efficacement,

elles doivent obtenir de tous les Etats Membres un mandat clair et durable. Les nations riches et industrialisées ont un rôle particulier à jouer. Tout d'abord, elles peuvent maintenir et même accroître les ressources de l'Organisation. En second lieu, elles peuvent aider directement les pays en voie de développement — et je sais qu'elles le font. Mais la plus importante contribution qu'elles puissent fournir serait de permettre l'expansion sans entraves du commerce extérieur des pays en voie de développement. S'il est vrai que l'aide demeure indispensable, nous lui préférons tous le développement du commerce.

79. Le succès de la Décennie pour le développement exige des Nations Unies, comme des pays riches et des pays en voie de développement, un travail d'équipe. Conseils techniques, capital extérieur, profits commerciaux sont autant d'éléments essentiels du succès, mais la décision de les utiliser, conjointement avec les ressources intérieures, incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes. Sans la volonté de faire face à toutes les incidences du développement, rien n'est possible.

80. La Nouvelle-Zélande est un pays qui ressemble à la plupart des pays en voie de développement, puisqu'il dépend du sol, et son sol n'est pas naturellement fertile. Nous ne pouvons produire, pour l'exportation, qu'une variété très réduite de produits agricoles. Pourtant, grâce aux recherches, à l'emploi des compétences, aux investissements et, naturellement, au travail acharné que chacun de nous fournit, nous avons affecté une bonne part de notre revenu au développement du service sanitaire national et de l'enseignement public, au logement, à la colonisation des terres, à l'industrialisation, à l'administration publique, etc., occupant de domaines la Décennie pour le développement. L'expérience de la Nouvelle-Zélande en ces matières peut être utile à d'autres pays. Nous sommes prêts à les en faire bénéficier.

81. En dépit du taux relativement élevé de notre revenu par habitant, l'économie néo-zélandaise est très vulnérable. Comme je l'ai dit, elle repose sur le gain que nous réalisons en vendant une gamme très limitée de produits agricoles sur les marchés mondiaux. C'est là un trait que nous avons en commun avec bon nombre de petits pays en voie de développement. Comme tant d'autres, nous avons maintenant à faire face à des termes de l'échange moins favorables. Cette situation est due en grande partie au protectionnisme agricole et à la subvention des exportations pratiqués par des nations riches et industrialisées. Les prix de nos importations ne cessent d'augmenter alors que ceux de nos exportations baissent continuellement. Comme beaucoup d'autres, nous devons toujours travailler davantage, simplement pour conserver la même position sur le marché mondial.

82. La Nouvelle-Zélande croit que les objectifs de la Décennie pour le développement ne peuvent être atteints que si des dispositions sont prises pour libéraliser le commerce international et afin d'améliorer les termes de l'échange pour les pays exportateurs de produits de base. La mesure dans laquelle les pays en voie de développement peuvent financer leur propre essor dépend pour une bonne part des termes de leurs échanges extérieurs, qui dépendent à leur tour de la politique commerciale des nations puissantes et industrialisées. Ces dernières ont donc

un rôle capital à jouer en veillant à ce que les producteurs des pays agricoles soient traités équitablement.

83. L'intégration régionale se développe de plus en plus dans l'économie néo-zélandaise et ce n'est pas toujours un bien. Le processus doit forcément modifier les structures commerciales traditionnelles, mais nous serions navrés si son extension devait restreindre l'accès aux marchés au lieu de favoriser la création de nouvelles possibilités pour les pays tiers. L'intégration régionale devrait être organisée de façon à permettre le développement économique d'autres pays. Elle devrait aider à atteindre un objectif plus large qu'est l'extension du progrès et du bien-être dans le monde entier.

84. La Nouvelle-Zélande, comme un bon nombre de pays représentés ici, tient beaucoup à ce que les politiques fassent entrer en ligne de compte les intérêts vitaux des pays plus petits et plus vulnérables. La Nouvelle-Zélande est un pays en voie de développement, donc un importateur net de capitaux. Notre possibilité d'accorder une aide permanente directe est limitée de ce fait, encore que nous soyons l'un des quelques pays qui aient régulièrement fourni des capitaux en laissant les pays bénéficiaires entièrement libres d'en disposer. Nous manquons de capitaux, mais nous avons la chance de pouvoir partager avec d'autres pays en voie de développement la compétence technique qui a contribué à notre propre essor. D'ores et déjà, dans le cadre du Plan de Colombo et d'autres institutions internationales, nous faisons notre possible pour partager les fruits de notre expérience avec ceux qui sont à même d'en profiter. Parfois, nos techniques et notre expérience, d'acquisition récente, ont été jugées par des pays en voie de développement plus utiles que celles de pays plus importants et plus industrialisés. La Nouvelle-Zélande sera toujours heureuse de collaborer à l'étude des moyens permettant de faciliter et de développer la diffusion des techniques, qui est l'un des objectifs majeurs de la Décennie pour le développement. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir en tant que petite nation.

85. Tous les Membres de l'Organisation savent que des tâches immenses nous attendent au cours de cette décennie. Du moins disposons-nous du mécanisme de base prêt à se mettre en marche et, si nous avons tous la volonté de mobiliser nos ressources, le développement économique et social équilibré que nous visons est à notre portée. Notre succès dépendra de notre résolution, et celle-ci reflétera notre confiance dans les Nations Unies et la fraternité humaine.

86. Ayant de terminer, je voudrais souhaiter la bienvenue et offrir nos félicitations chaleureusement à la Jamaïque, à la Trinité et Tobago, au Rwanda et au Burundi, ces nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Nous sommes que deux Etats africains importants, l'Algérie et l'Ouganda, se joindront bientôt à eux, et d'autres pays encore. Je me félicite des progrès qui s'accomplissent en Asie, en Afrique et maintenant aux Caraïbes dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à s'administrer eux-mêmes. Bien entendu, je souhaite particulièrement la bienvenue aux deux Etats Membres du Commonwealth. Dans ce commonwealth multiracial, nous sommes des partenaires libres et égaux. Nous collaborons dans une atmosphère de bonne volonté. Nous n'imposons aucune restriction à nos membres. Au contraire, nous tenons beaucoup à l'individualité de

ohmoun. Le Commonwealth, je crois intéressant de le signaler, ne connaît pas de clans de par le monde, et nous avons là une preuve quotidienne que tout concept tendant à diviser en trois blocs les nations du monde est faux.

87. Régulièrement, inexorablement, les Nations Unies élargissent le champ des activités humaines qui en valent la peine. Régulièrement, inexorablement, s'exprime cette grande vérité que tous les problèmes humains sont liés et ne peuvent être résolus de manière satisfaisante que par une action internationale et par les efforts de toutes les nations en vue du bien commun de l'humanité. La Nouvelle-Zélande fera de son mieux pour assumer les conséquences et les responsabilités qu'implique cette grande vérité. Le gouvernement et le peuple néo-zélandais prennent l'engagement de faire tout ce qui sera en leur pouvoir dans ce sens.

88. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Ma délégation joint ses félicitations à celles qui ont été adressées, du haut de cette tribune, à l'occasion de l'élection du représentant du Pakistan aux importantes fonctions de président de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

89. La minute de silence par laquelle s'ouvre traditionnellement chaque session de l'Assemblée générale est trop brève, certes, pour que l'on puisse saisir, en pensée, l'ensemble et toute la complexité des problèmes de la vie internationale. Mais cette minute nous rappelle tout au moins l'énorme responsabilité dont les peuples chargent l'Organisation des Nations Unies, considérée comme instrument de paix et de sécurité.

90. On peut apprécier de différentes façons la situation qui s'est créée dans le monde, de même que l'on peut considérer de façon différente les actes de telles ou telles forces, ou de tel ou tel Etat dans l'arène internationale; toutefois, en procédant à cette appréciation, le critère de base, la pierre de touche pour vérifier les buts de la politique et les actes des nations, ce sont les résultats acquis pour assurer le développement social de toute l'humanité et pour la libérer de toute menace de guerre nucléaire. De ce point de vue, les Etats socialistes, dont la RSS d'Ukraine fait partie, représentent "un bouclier qui protège efficacement la cause du progrès mondial".

91. Le Gouvernement ukrainien accueille avec une joie sincère tout événement de la vie internationale qui fait ressortir que l'heure approche inéluctablement où tous les peuples sans exception, après avoir détruit à jamais le système honteux du colonialisme, viendront se ranger aux côtés des peuples libres. Le processus de décolonisation qui s'accomplit sous nos yeux prouve que la nécessité historique se fraie quand même un chemin et que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies [résolution 1514 (XV)], est l'expression véritable des aspirations des peuples et des nécessités de la vie. Le complètement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies ne nous effraie pas, comme c'est le cas pour certains; nous nous en réjouissons

2/ N. S. Khrouchtchev, "Problèmes actuels du système socialiste mondial". La nouvelle revue internationale: problèmes de la paix et du socialisme.

au contraire. L'agrandissement des rangs de l'Organisation des Nations Unies qui reflète l'évolution régulière de la vie est aussi, en fin de compte, l'image du processus de croissance des forces qui défendent la cause de la paix et du progrès de l'humanité entière.

92. Il est impossible de ne pas constater la tendance générale du progrès de l'humanité, qui, surmontant avec persévérance les contradictions les plus complexes de la vie sociale et internationale, résout les conflits et assure la victoire des principes progressistes. Et il ne saurait y avoir ici opposition entre le maintien de la paix et l'évolution progressiste du monde. Nous ne pouvons être d'accord avec ceux qui disent: "Les changements ne doivent pas intervenir au détriment de cette paix indispensable au premier chef." En effet, la seule façon d'envisager le problème dans sa perspective historique est la suivante: faciliter les changements qu'exige le progrès dans le monde, c'est contribuer à la consolidation de la paix. L'expérience vécue en Afrique, en Asie, en Algérie, à Cuba, en Irian occidental en est la preuve. De dangereux conflits surgissent toujours là où ce qui est vieilli, réactionnaire et désuet cherche à dresser des obstacles sur la voie de ce qui est nouveau, grandissant, progressif, et s'oppose aux changements dictés par la vie. Puisque la paix est, avant toute chose, indispensable aux peuples, le devoir des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies consiste donc à écarter sciemment les obstacles qui entraveraient la réalisation des changements imposés par le progrès.

93. Les succès de la paix et du progrès s'expriment clairement dans les conquêtes actuelles de l'intelligence humaine. Aujourd'hui, l'homme ouvre la voie vers les astres; sa pensée audacieuse perce les mystères les plus intimes de la nature. Les représentants à la dix-septième session de l'Assemblée générale comprendront certainement notre sentiment si je leur dis la joie qu'a ressentie récemment l'Ukraine tout entière lorsque son fils stellaire Pavel Popovitch, en "tandem" avec Adrian Nikolalev, a sillonné l'espace extra-atmosphérique pendant plusieurs jours. Cette brèche dans l'espace extra-atmosphérique réalisée par d'intrépides terriens symbolise pour nous la puissance invincible de l'esprit qui, mis au service de l'humanité, est capable de réalisations étonnantes, quasi fabuleuses.

94. Le monde est vraiment plein d'événements qui nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. A côté de cela, on ne saurait, par simple naïveté ou insouciance, ignorer certaines manifestations très inquiétantes lorsqu'il s'agit de garantir la condition essentielle de l'activité vitale de l'homme, c'est-à-dire la paix sur la terre.

95. Ces jours derniers, nous avons entendu ici la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Stevenson a invité les membres de l'Assemblée à pratiquer une "diplomatie discrète" [1125ème séance]; il a démontré que l'Assemblée générale ne travaillera pas avec fruit si l'on a recours à une "manifestation revendicative sur la place publique" et que l'influence de l'Assemblée sera compromise si "la tenue des débats est avilie par la propagande ou par des discours". Il nous a mis en garde, sous une forme, il est vrai, assez nébuleuse, contre "une résolution qui invoque des principes élevés à l'appui de mesures sans réalisme et qui", selon lui, "n'apporte aucun élément de solution pratique". Reconnaisant que "l'indignation et les fortes paroles

ont toujours été ... de puissants ennemis de l'injustice", M. Stevenson a néanmoins exigé de l'Assemblée générale de faire preuve d'une impartialité judicieuse, qui frise pratiquement l'indifférence passive, comme si l'ordre du jour de la dix-septième session de l'Assemblée générale, qui, comme on le sait, est saturé de questions internationales exigeant une solution urgente, n'était autre chose qu'une feuille ordinaire de comptabilité.

96. La presse, la radio, la télévision américaines présentent cette déclaration de M. Stevenson presque comme le modèle d'un geste soigneusement pesé de conciliation et même comme une sorte de bouée de sauvetage avec laquelle les Etats-Unis voudraient tirer le monde du gouffre de la "guerre froide".

97. En est-il vraiment ainsi? Le discours de M. Stevenson, en apparence bien léché avec un semblant de conciliation, reflète-t-il la politique réelle des Etats-Unis d'Amérique pratiquée dans diverses parties du monde, une politique de coexistence pacifique? Hélas non!

98. Presque au moment même où le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies exposait à cette tribune, avec un calme de façade, les points de vue de son gouvernement sur les problèmes internationaux et les tâches des Nations Unies, à Washington, on le sait, on adoptait des décisions recommandant "n'importe quel moyen", y compris le recours aux armes, pour régler son compte à Cuba. Après cela, comme l'a publié le Journal American du 22 septembre dernier, l'unité de débarquement "Fibron", sous le commandement du lieutenant-colonel Brewster, est allée dans la mer des Caraïbes, équipée pour une expédition militaire de trois mois. Il y avait là un bataillon d'infanterie de marine de 1 600 hommes "prête à atteindre Cuba en quelques heures"; des hélicoptères, des chars ainsi que des unités spéciales de la marine; au total, 3 200 hommes. Le Journal American indiquait encore que "le lieutenant-colonel Brewster et ses matelots seraient peut-être les premiers militaires américains à pénétrer sur le territoire de Fidel Castro, si la crise cubaine entrait dans une phase active". Mais comme l'apparition de cette "phase active" ne dépend pas de Cuba, pays pacifique qui ne songe nullement à cela, le mot "si" est utilisé uniquement pour laisser planer une incertitude feinte et toute extérieure. Certains ne s'émeuvent nullement de ce que les déclarations à l'adresse de Cuba sont, en réalité, dirigées contre l'Organisation des Nations Unies, contre sa charte, qui prescrit aux peuples de vivre en paix; elles sont dirigées contre le droit souverain des peuples de choisir leur propre mode de vie. Mais, comme le droit international n'est pas du côté des Etats-Unis, on remet en lumière une vieilleries recouverte d'une poussière séculaire, dite doctrine de Monroe. Dans la même intention, on découvre des fictions saugrenues, dénuées de toute vraisemblance, qui doivent servir de prétexte pour justifier une attaque contre Cuba.

99. En fait, pourquoi tout cela? Il ne s'agit même pas ici de ce qu'on "ne cherche pas à provoquer des bouleversements aux dépens de la paix", comme l'a dit M. Stevenson, car ces bouleversements sont déjà intervenus. Le peuple cubain a déjà choisi la voie de son développement et, avec l'appui de ses très nombreux amis, il a assez de force et de courage pour défendre son droit à la liberté et à l'indépendance. Ce dont il s'agit c'est que les bouleversements

sociaux et politiques intervenus dans la vie de ce peuple courageux ne sont pas du goût des milieux dirigeants des Etats-Unis, lesquels se croient en droit d'arrêter cette évolution en employant, sans raisonner, la force brutale appuyée sur l'arbitraire.

100. Nous le voyons, les agissements des Etats-Unis à l'égard de Cuba, ce petit pays, sont en contradiction flagrante avec les paroles du représentant des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies, qui préconise que les nations s'abstiennent "de poursuivre des ambitions nationales" et que l'Organisation résolve les questions au moyen d'une "présence impartiale" et d'une "diplomatie discrète". N'est-ce pas vrai?

101. Les Etats-Unis ont impudemment agi de façon arbitraire, ces jours-ci, mais cette fois contre l'Union soviétique. On sait que les autorités de Porto Rico ont confisqué plus de 9 000 tonnes de sucre envoyées de Cuba en URSS sur un navire britannique, le Streatham Hill. Cet acte des Etats-Unis confine à la piraterie en haute mer et mérite une condamnation exemplaire.

102. Ces jours derniers, on a appris que certains milieux dressent des plans selon lesquels les Etats-Unis ont l'intention de cesser leur assistance aux pays qui feraient commerce avec Cuba. N'est-ce pas là une grossière pression exercée sur ces pays? A quoi peut aboutir une telle politique de diktat et d'arbitraire?

103. Une telle politique ne peut aboutir à rien d'autre qu'à de nouveaux conflits sur les routes commerciales de Cuba, à une nouvelle désorganisation du commerce international et, finalement, à une aggravation de la tension mondiale, déjà excessive. Le blocus économique de Cuba révolutionnaire, organisé par les Etats-Unis, est voué à un échec écrasant et honteux. Cuba a des amis qui lui ont tendu une main secourable. Les menaces américaines ne sauraient effrayer les amis du peuple cubain.

104. Et maintenant, tournons nos regards vers un autre point de la planète, vers le Viet-Nam du Sud. Là-bas, le Gouvernement américain, violant grossièrement la souveraineté et l'indépendance du Viet-Nam, mène une guerre "non déclarée" à laquelle participent 10 000 officiers et soldats américains. Comme le souligne la note (19 septembre 1962) du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement démocratique du Viet-Nam au Président de la dix-septième session de l'Assemblée, le Gouvernement des Etats-Unis a créé dans cette région du monde un foyer de tension dangereuse, voire extrêmement dangereuse, ce qui menace la paix et la sécurité des peuples de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est. En février 1962, il a été créé à Saïgon un commandement des forces armées des Etats-Unis, chargé de diriger non seulement les contingents armés par les Américains dans le Viet-Nam du Sud ainsi que leurs fantoches, mais aussi les forces américaines dans la Thaïlande voisine. Est-il besoin de souligner qu'il s'agit là d'une extension de l'intervention armée américaine dans cette région, intervention soigneusement prévue et organisée par le Pentagone? Mais, à suivre les conseils de M. Stevenson, cela ne devrait pas préoccuper les représentants à l'Assemblée générale. On nous invite à prononcer des discours onctueux, à arrondir les angles, à cacher la vérité aux peuples, alors que les Etats-Unis, foulant aux pieds la Charte des Nations Unies, suscitent la tension

dans certaines parties du monde et brandissent la menace d'une guerre thermonucléaire.

105. Tout récemment, la conscience du monde a été bouleversée par les déclarations du Président des Etats-Unis selon lesquelles, dans certaines circonstances, son pays prendrait peut-être l'initiative d'un conflit nucléaire.

106. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine condamne la doctrine de la guerre nucléaire préventive comme étant une doctrine d'agression en contradiction irréductible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et avec la cause du maintien de la paix, et comme étant incompatible avec l'honneur et la conscience de l'humanité. Le Gouvernement ukrainien se déclare catégoriquement en faveur de la condamnation, par l'Organisation des Nations Unies, de cette propagande pour la guerre nucléaire préventive. Rien, absolument rien, ne doit empêcher les Etats qui disposent de l'arme nucléaire d'assumer — comme premier pas vers l'interdiction de l'arme nucléaire — l'obligation solennelle de ne pas employer cette arme les premiers. Une décision faisant autorité de l'Assemblée générale qui viendrait approuver le projet de résolution de l'Union soviétique [A/5232] aurait des conséquences heureuses et de longue portée et ne manquerait pas de dissiper l'inquiétude née de la propagande en faveur d'une guerre nucléaire préventive.

107. On ne peut pas non plus passer sous silence le fait que la course aux armements, avivée par le Gouvernement des Etats-Unis et les autres pays de l'OTAN, s'accompagne d'une préparation psychologique appropriée du peuple américain. Des savants, des politiciens et les prophètes de malheur des services de propagande prêchent la doctrine du désespoir et de l'inéluctable, en affirmant que l'on ne peut arrêter la course aux armements, comme il est impossible d'empêcher une catastrophe nucléaire. Sous nos yeux, il est proposé à l'Amérique des gratte-ciel de s'ensevelir dans la terre, dans des cavernes bétonnées, comme si ces refuges, dignes de l'homme préhistorique, pouvaient remplacer le moyen sûr de protection qu'est la paix. Mais, de toute façon, on ne saurait ramener les Américains à l'époque où les océans servaient en quelque sorte d'immenses douves infranchissables qui entouraient leur continent et leur maison. A la lumière des possibilités actuelles, les fusées ont, semble-t-il, rétréci les mers et les océans, qui séparaient autrefois de façon sûre les continents les uns des autres. Une guerre nucléaire apporterait à des millions de gens la souffrance et la ruine. Aux conséquences de cette guerre ne pourraient même pas échapper les pays qui voudraient rester à l'écart du conflit et des flammes de la guerre.

108. Les peuples espèrent et croient que par-dessus les rives des fleuves, des mers et des océans n'éclateront pas les foudres de la guerre nucléaire. Ils ont besoin de la paix pour travailler, être heureux, pour vivre. La grand-route qui mène à la paix définitive c'est celle du désarmement général et complet; le monde est mûr pour ce désarmement général et complet. Qui plus est, le monde ne peut pas se permettre de ne pas désarmer.

109. Malheureusement, comme l'a déjà dit du haut de cette tribune le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko [1127ème séance], le mécanisme des négociations sur le désarmement général et complet, c'est-à-dire le Comité des dix-huit

puissances, continue de tourner à vide. Le rapport du Comité des dix-huit puissances à l'Assemblée générale [A/5200] est remarquable par son laconisme, car, exception faite d'un rappel de certains documents et d'une description de la procédure, il ne contient rien de substantiel sur les problèmes du désarmement général et complet. L'an dernier, nous avons approuvé les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement^{4/} en les considérant comme un pas modeste mais fait dans la bonne direction. Cependant, par la faute des puissances occidentales, le Comité des dix-huit puissances n'a pas fait de progrès suffisamment importants pour aboutir à l'élaboration et à la signature d'un accord sur le désarmement général et complet.

110. Sans donner, à l'heure actuelle, une évaluation exhaustive des documents fournis par le Comité des dix-huit puissances, la délégation de la RSS d'Ukraine, cependant, tient à souligner que l'essentiel du plan soviétique^{5/} porte sur le désarmement général et complet et sur l'interdiction et la destruction totale des armes nucléaires, alors que l'objet essentiel du projet occidental^{6/} est l'établissement d'un contrôle des armements, c'est-à-dire un accord consacrant la course aux armements.

111. L'Union soviétique a apporté des changements à son projet de traité. Ces changements prévoient que, lors de la destruction au cours de la première étape, des moyens de livraison des armes nucléaires dont disposent les Etats-Unis et, naturellement, l'Union soviétique, il subsistera cependant comme moyens de défense un nombre rigoureusement limité de fusées globales intercontinentales et de fusées d'autres types, cela en prévision de violation du Traité. Cette nouvelle initiative montre la volonté sincère du Gouvernement de l'Union soviétique de trouver un langage commun avec les puissances occidentales et d'élaborer l'accord sur le désarmement général et complet que les peuples attendent depuis longtemps.

112. La discussion du problème du désarmement à l'Assemblée générale est indispensable et on peut espérer que la participation des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à cette discussion portera ses fruits.

113. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine a chargé sa délégation d'exprimer sa profonde inquiétude devant la réapparition d'un foyer de guerre dangereux au centre même de l'Europe, non loin des frontières occidentales de l'Union soviétique.

114. L'accumulation fébrile, en Allemagne occidentale, des moyens matériels de guerre et la préparation psychologique intensive de la population de ce pays à la revanche sont devenues une source permanente de danger de guerre pour les peuples de l'Europe, notamment de la RSS d'Ukraine.

115. Nous ne saurions entendre avec indifférence ce cliquetis d'armes à l'Ouest de l'Elbe, ni demeurer insensibles devant l'obstination passionnée avec laquelle les militaristes et les revanchards allemands cherchent à posséder l'arme atomique. Ils s'efforcent, sous n'importe quel prétexte, de pouvoir mettre le doigt sur la détente atomique, que ce soit en tablant

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879, par. 3.

^{5/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément pour la période allant de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, sect. C.

^{6/} Ibid., sect. F.

sur la transformation de l'OTAN en une "quatrième puissance nucléaire", ou sur une association nucléaire avec les Etats-Unis, voire avec la France, bref, sous n'importe quelle forme adéquate.

116. Nous, en Ukraine, nous avons naturellement suivi avec attention les parades militaires de Mourgmelon et les défilés sur les bords du Rhin à l'occasion du voyage du Chef de l'Etat français en Allemagne occidentale. Nous n'avons pas été surpris de voir des gens spécialement embauchés pour donner l'impression d'une foule spontanément rassemblée, rappelant les chœurs d'opéra et semblant toujours mourir d'ennui et ne penser à rien d'autre que de ne pas manquer le dernier tramway. On nous a affirmé qu'ils chantaient le "Deutschland über alles" avec plus d'entrain que la "Marseillaise". Ils chantaient des hymnes de louange à l'adresse de l'union de la réaction française avec les militaristes et les revanchards ouest-allemands, une union qui a la prétention de dicter ses volontés à l'Europe, une union dans laquelle certains peuples d'Europe auraient à jouer le rôle de petits soldats dans les rêves de grandeur d'un général et d'un chancelier, mais, s'il n'y a aucun fondement aux rêves du général qui aspire à jouer le rôle d'arbitre de l'Europe, le vieux lion de Cologne occupe systématiquement les positions les plus fortes dans la prétendue "Europe des patries".

117. Actuellement, une chose est claire: ces parades et ces défilés encouragent les revanchards et les militaristes de Bonn. Comme tout agresseur, ils foulent aux pieds les principes de souveraineté nationale d'autres pays, l'inviolabilité de leurs frontières. Le chancelier Adenauer, en exposant la politique du Gouvernement fédéral, a déclaré que "la ligne Oder-Neisse n'est pas la frontière orientale de l'Allemagne".

118. Si les revanchards de Bonn proclament qu'ils ne reconnaissent pas les frontières d'après guerre, les provocateurs d'après guerre, eux, les violent systématiquement en suscitant des conflits de frontière, d'où le danger d'explosion. Dans la seule période d'août 1961 à fin mai 1962, à la frontière entre la République démocratique allemande et Berlin-Ouest, il y a eu 202 cas de dommages causés aux installations frontalières; 78 fois, du côté de Berlin-Ouest on a ouvert le feu sur les postes frontalières de la République démocratique allemande. De juin à août, le nombre des incidents a encore augmenté. Il ne s'agit pas d'un innocent jeu avec des petits soldats de plomb; c'est jouer avec le feu.

119. Les derniers événements de Berlin-Ouest confirment que le régime d'occupation dans cette ville est devenu un camouflage pour les revanchards et les militaristes, qui organisent toutes sortes d'activités subversives contre l'Union soviétique et les autres pays pacifiques. La situation dangereuse qui règne actuellement à Berlin-Ouest est le résultat direct de la politique de "ville sur le front" que les autorités d'occupation, la République fédérale d'Allemagne et le Sénat municipal de Berlin-Ouest appliquent conjointement ou isolément.

120. Berlin-Ouest est devenu le repaire de nombreux centres d'espionnage et de sabotage, d'organisations militaristes et revanchardes, le haut-parleur d'une propagande effrénée pour semer la haine et déclencher la guerre. L'évolution de la situation à Berlin-Ouest et en République fédérale d'Allemagne suit, en fait, le même cours que celle de l'Allemagne hitlérienne

quand elle préparait son agression. Si cela ne dépendait que des militaristes d'Allemagne occidentale, assoiffés de revanche, l'humanité serait déjà entraînée dans une guerre sanglante et dévastatrice.

121. Il convient de rappeler aux militaristes et aux revanchards, une fois pour toutes, que la frontière de la République démocratique allemande à Berlin est une puissante ligne de défense contre la base militaire de l'OTAN créée à Berlin-Ouest, une barrière contre ceux qui préparent la guerre et recherchent les conflits.

122. Je veux souligner que le peuple ukrainien, comme tous les peuples des pays socialistes, considère comme siennes les frontières de la République démocratique allemande. Aussi est-il prêt à les défendre avec les autres. La République démocratique allemande est un Etat pacifique au centre de l'Europe. Elle n'a jamais menacé et ne menace personne. La paix en Europe et dans le monde entier est due, pour une bonne part, à la politique calme et mesurée du Gouvernement de la République démocratique allemande.

123. Il n'existe qu'un seul et unique moyen qui permette d'arriver à assainir radicalement la situation, et c'est la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, fondé sur la normalisation de la situation à Berlin-Ouest.

124. Il est du devoir de tous les Etats qui ont combattu contre l'Allemagne hitlérienne de mettre un point final à la seconde guerre mondiale et d'en finir avec toutes ses séquelles. Cela répond aux intérêts vitaux de tous les peuples et de tous les Etats.

125. Le résultat le plus important afin de garantir la paix et le progrès c'est la lutte victorieuse des peuples pour leur libération des chaînes du colonialisme. Parmi les grands événements de ces derniers temps ressort avec éclat la victoire du peuple algérien, qui, au cours d'une lutte incroyablement pénible et héroïque, a su se frayer la voie vers l'indépendance. La victoire de l'Algérie prouve une fois de plus que les aspirations des peuples asservis à une vie libre sont plus fortes que tous les instruments de mort dont disposent les colonialistes.

126. Le peuple et le gouvernement de la RSS d'Ukraine félicitent chaleureusement le peuple algérien de sa grande victoire et lui souhaitent le succès dans l'édification et le développement prospère de la République algérienne, qui, évidemment, deviendra bientôt Membre de l'Organisation des Nations Unies.

127. Nous saluons également les peuples du Burundi, du Rwanda, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, qui ont accédé à l'indépendance nationale et sont maintenant représentés à l'Organisation des Nations Unies.

128. Dès l'année 1946, le Gouvernement ukrainien avait demandé au Conseil de sécurité de mettre un terme à l'agression des colonialistes contre l'Indonésie. Aujourd'hui, c'est avec une satisfaction particulière que nous faisons nôtre la joie du peuple indonésien à l'occasion de la réalisation complète de la libération de son territoire du joug colonialiste et de la réunion de l'Irian occidental à l'Indonésie libre.

129. Mais la juste cause des peuples colonisés n'a pas encore triomphé définitivement. De nombreux

millions d'hommes en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie se trouvent sous le joug des colonialistes anglais, portugais, américains et autres. Dans la lutte qu'ils mènent, ils attendent une aide, notamment de l'Organisation des Nations Unies.

130. L'octroi de l'indépendance à de nombreux peuples traîne toujours en longueur du fait des colonialistes, qui invoquent le prétexte, absolument faux et essentiellement raciste, que les peuples de couleur ne sont pas encore prêts à se gouverner eux-mêmes. Les colonialistes continuent d'affirmer que l'octroi de l'indépendance aux colonies sans une période de préparation indispensable ramènera le chaos dans les Etats nouvellement constitués et les transformera en foyers de tiraillements internationaux. Il est de bon ton maintenant de citer, à ce propos, l'exemple de l'indépendance qui aurait été accordée prématurément à la République du Congo.

131. Mais rien n'est plus faux, rien n'est plus hypocrite que cet argument, passez-moi le mot. La tragédie persistante du Congo n'est qu'un exemple éclatant de l'ingérence brutale des colonialistes et des impérialistes dans les affaires intérieures des nouveaux Etats indépendants. La cause de la tragédie du peuple congolais ne réside pas dans son état d'impréparation à l'indépendance, mais dans l'action des monopoles impérialistes qui exploitent avidement les richesses du Congo. Ce n'est un secret pour personne que, si les sécessionnistes katangais peuvent poursuivre leur politique traître de sécession, c'est uniquement parce qu'ils ont derrière eux les puissants monopoles internationaux et les gouvernements des puissances occidentales, qui ne voient que leurs propres convoitises et pour lesquels les intérêts du peuple congolais ne comptent pour rien. L'indépendance, la liberté et l'égalité des peuples n'ont jamais été et ne peuvent être une menace à la paix internationale, alors qu'au contraire toute l'histoire du colonialisme est indissolublement liée à la guerre et à l'effusion de sang.

132. Se voyant contraints de renoncer aux méthodes les plus odieuses du joug colonial, les colonialistes s'efforcent de reculer sur des positions de repli telles que diverses formes d'inégalité, de dépendance et de sujétion de certains pays par rapport à d'autres. Les impérialistes cherchent, et non sans succès, à substituer au vieux colonialisme du type classique un colonialisme nouveau qui ne dédaigne pas de reconnaître, parfois même volontiers, l'indépendance formelle de tel ou tel pays, tout en l'entortillant par des accords inégaux de toute sorte. Pour la forme, ce sont des documents internationaux conclus entre Etats souverains où il est même question des "hautes parties contractantes". Au fond, comme l'a remarqué l'ancien président du Guatemala, M. Arevalo, l'une des parties à cet accord est le requin, l'autre est la sardine destinée à être la victime de l'une des "hautes parties contractantes", c'est-à-dire du requin.

133. Jadis, lorsque le colonialisme allait de l'avant, absorbant un pays après l'autre, l'établissement de relations sur pied d'inégalité constituait la dernière étape avant l'asservissement total. Maintenant que le colonialisme recule, s'écroule, ces relations constituent la position de repli des colonialistes, destinée à maintenir la domination impérialiste et l'asservissement économique des peuples d'autres pays.

134. La Charte des Nations Unies oblige à développer les relations internationales et la coopération, sur la base de l'égalité de tous les Etats et de tous les

peuples. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance exige qu'il soit immédiatement mis fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La mise en œuvre préalable du principe de libre détermination des peuples est incompatible avec la pratique qui consiste à imposer, entre Etats, des accords et des relations basés sur l'inégalité des droits. Les principes d'égalité de tous les Etats et de tous les peuples doivent être la base inébranlable des relations internationales.

135. Notre délégation a remarqué la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères du Panama, où il a dit que le traité conclu en 1903 entre les Etats-Unis d'Amérique et le Panama contenait des "clauses humiliantes, néfastes" et des "conditions inéquitables", et était un traité "inique et dommageable"; le représentant du Panama a rappelé à ce propos que ce traité avait été conclu à une "époque à laquelle la colonisation et l'occupation des petits pays par de puissants pays étaient monnaie courante dans le monde" [1130ème séance].

136. L'Assemblée générale des Nations Unies est pleinement justifiée à condamner la pratique de conclusion d'accords sur la base d'inégalité des droits, à déclarer légitimes les efforts faits par des Etats pour se libérer des engagements découlant de tels accords et à inviter les Etats à renoncer à toutes les formes et méthodes destinées à établir l'inégalité dans les rapports internationaux. Je tiens à dire que la délégation de la RSS d'Ukraine serait du nombre de celles qui donneraient un appui actif à une proposition faite en ce sens à l'Assemblée générale.

137. Les conditions objectives permettant aux impérialistes d'imposer des relations d'inégalité sont dues, en règle générale, à l'état de sous-développement économique des pays jadis colonisés et dépendants. C'est pourquoi on comprend le désir de ces pays de créer une économie nationale saine, indépendante, florissante, qui permettrait d'assurer le développement du bien-être des populations et un raffermissement constant de l'indépendance nationale.

138. A ce propos, il est indispensable d'attirer l'attention sur les énormes possibilités qui s'offriraient aux pays sous-développés si l'on arrivait à résoudre le problème du désarmement général et complet. La course aux armements absorbe des ressources innombrables. On a calculé que la somme totale dépensée à des fins militaires par tous les pays est à peu près égale au revenu annuel de tous les pays sous-développés avec leur population d'environ 1,3 milliard d'individus. Les ressources libérées du fait du désarmement permettraient d'accélérer le rythme du développement dans une mesure telle qu'on 20 ou 30 ans on pourrait en somme mettre un terme à la disparité actuelle des niveaux de vie entre pays avancés et pays économiquement arriérés.

139. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie donc la proposition faite par l'Union soviétique sur la question relative au "Programme économique de désarmement" [A/5233] et pense que le projet de l'Union soviétique contenu dans la "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement" [ibid.] mérite que l'Assemblée générale l'étudie avec la plus grande attention à sa présente session.

140. Le peuple et le gouvernement de la RSS d'Ukraine ont toujours attaché la plus grande valeur à l'Organi-

sation des Nations Unies, dont les buts et les principes incarnent les aspirations de tous les peuples pacifiques. Ce sont les buts élevés de la paix, de la coexistence pacifique assurée entre Etats et du renforcement de leur collaboration. Ce sont aussi les principes, démocratiques et généralement reconnus, de l'égalité, du respect de la souveraineté des Etats, grands et petits, les principes de la collaboration et du progrès dans l'ordre économique.

141. C'est pourquoi la RSS d'Ukraine a toujours désiré que l'Organisation des Nations Unies soit un instrument efficace de paix. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui voudraient transformer l'Organisation exclusivement en un cercle de discussion et nous nous opposons encore davantage à ceux qui voudraient voir dans l'Organisation des Nations Unies une sorte de soupape de sûreté assurant une issue aux "émotions nationales". Non, nous souhaitons que les actes du Conseil de sécurité et les recommandations de l'Assemblée générale contribuent réellement à la solution des problèmes internationaux qui divisent le monde.

142. L'afflux de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies la renforce considérablement, élargit ses possibilités, y assainit l'atmosphère et crée les préalables nécessaires à un fonctionnement plus efficace de ses organes.

143. Mais, certes, il est encore bien des défauts dans le travail de l'Organisation des Nations Unies; c'est précisément pour cela que nous désirons voir les changements survenus dans la composition de l'Organisation se refléter dans la composition du Secrétariat et dans sa structure, qui doit refléter le rapport actuel des forces dans le monde. Estimer que ces changements entraîneraient la mort de l'Organisation, comme on l'a souvent dit du haut de cette tribune, cela n'est pas vrai, bien entendu, et c'est une profonde erreur.

144. La réorganisation de l'Organisation des Nations Unies sur la base, en fait et en droit, d'une représentation égale des trois groupes principaux d'Etats existant actuellement: pays socialistes, pays neutres, pays appartenant aux blocs militaires occidentaux, est une nécessité essentielle dictée par les besoins d'un nouveau renforcement de ce forum international des peuples.

145. La session actuelle est appelée à contribuer de façon importante à la solution de nombreux problèmes internationaux. Beaucoup des discours déjà prononcés étaient empreints d'une grande passion; tous sont marqués d'un véritable désir de résoudre les problèmes débattus.

146. Etant donné la situation dans laquelle s'est trouvé le monde, personne ne peut rester indifférent aux événements qui se déroulent autour de nous. La passion observée dans les discours de certains représentants à l'Assemblée ne contredit en rien la nécessité de garder son bon sens et sa raison, quand on examine des problèmes concrets, dont la solution est en suspens.

147. Le sentiment de responsabilité à l'égard du sort de l'humanité doit conserver toute sa force aussi bien ici à l'Organisation des Nations Unies que dans les relations entre Etats, afin d'aboutir à des solutions raisonnables aux questions et aux problèmes posés par le cours des événements.

148. A ce propos, nous ne pouvons que nous déclarer satisfaits de la conclusion de l'accord entre l'Iran

et l'Union soviétique, selon lequel le Gouvernement iranien ne cédera à aucun gouvernement étranger le droit d'avoir en Iran des bases de fusées de toute sorte et ne permettra jamais que l'Iran devienne un moyen d'agression contre le territoire de l'Union soviétique. Cet accord a une importance positive.

149. Quel que soit le problème important que nous ayons à trancher ici, il met en cause, d'une manière ou d'une autre, le problème de la paix. Résoudre les problèmes fondamentaux de l'heure de façon à coopérer au raffermissement de la paix, voilà en quoi consiste aujourd'hui la tâche la plus importante de l'Organisation des Nations Unies.

150. A cet égard, nous tenons à rappeler les paroles prononcées par le Chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, qui, s'adressant le 10 juillet 1962 du Congrès mondial pour le désarmement général et la paix, déclarait ce qui suit:

"Une situation qui précède l'orage inspire la création d'une alliance véritablement universelle de peuples contre la guerre, alliance qui traduit la volonté de tous les éléments sociaux, de toutes les nations d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Océanie. Un seul objectif peut inspirer le programme de toute l'activité de cette alliance véritablement universelle des forces les plus diverses éprises de paix: ne pas tolérer la guerre thermonucléaire, décréter l'état de siège contre les maniaques de la guerre."/>

151. L'Organisation des Nations Unies est appelée à être à l'avant-garde des forces qui défendent la cause de la paix, qui contribuent à la solution des problèmes internationaux brûlants dans l'intérêt de la paix et du progrès. Nous ne pouvons que souhaiter à la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que son action soit couronnée de succès dans l'accomplissement de cette noble tâche.

152. M. ESCOBAR SERRANO (Salvador) [traduit de l'espagnol]: Au nom de la délégation du Salvador, que j'ai l'honneur de présider, je voudrais, en commençant mon intervention, vous présenter de nouveau, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée en sa dix-septième session ordinaire. Je suis heureux aussi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies: la Trinité et Tobago, la Jamaïque, le Rwanda et le Burundi. Le peuple et le Gouvernement du Salvador profitent de cette heureuse occasion pour féliciter ces Etats et leurs représentants à l'Assemblée générale, et souhaitent que leur statut d'indépendance leur permette de renforcer leurs institutions démocratiques et d'arriver au niveau de développement et de prospérité qu'ils méritent.

153. Depuis sa fondation, c'est-à-dire en 17 ans, l'Organisation des Nations Unies a vu le nombre de ses Membres plus que doubler. Il me paraît difficile de savoir si les fondateurs de l'Organisation avaient prévu l'avènement à l'indépendance de si nombreux pays en un si bref délai. Les historiens n'ont jamais enregistré un phénomène aussi extraordinaire; ils ont plutôt coutume de parler de la décadence ou de la disparition des empires et des Etats. Nous assistons donc à un phénomène particulier à notre époque moderne: la naissance de nombreuses nations nouvelles, dont l'influence se fait déjà sentir à l'Assemblée.

154. Pour nous, il n'est pas douteux que le nombre croissant des Etats Membres de l'Organisation lui donnera une force plus grande dans la lutte qu'elle a entreprise pour le maintien de la paix et lui assurera davantage d'influence pour favoriser le respect mutuel entre nations, grandes et petites, et surtout renforcera nos espérances de voir se résoudre avec la coopération des Nations Unies les conflits qui nous inspirent un sentiment d'inquiétude et d'incertitude, parce qu'ils menacent précisément la destinée de l'homme.

155. Les objectifs primordiaux que les auteurs de la Charte avaient à l'esprit coïncident avec le but que les théoriciens du pacifisme s'étaient fixés au cours du siècle dernier et du siècle présent. S'il est vrai que les hommes et le monde ne semblent pas avoir changé, il est indubitable que ce sont les mêmes idéaux qui prévalent: la paix, l'amitié entre les nations, la morale internationale, la coopération dans tous les domaines de la technique, de l'économie et de la culture.

156. Malgré l'attitude négative des pessimistes et les divergences de vues, ma délégation pense que si nous, les hommes, nous nous réunissons pour délibérer de bonne foi, nous aurons toujours la possibilité de trouver une solution à nos conflits. J'ajouterai que dans l'intérêt du genre humain la solidarité entre les hommes et entre les Etats n'implique pas l'uniformité: chacun a le droit d'avoir une opinion personnelle sur les problèmes communs. Cela, nous le constatons quotidiennement à l'Assemblée, et c'est pourquoi l'Organisation est engagée sur une voie longue et difficile. De graves conflits qui ont mis la paix en péril ont finalement été résolus. Nous avons entendu des orateurs exprimer à cette tribune les opinions les plus diverses et prononcer parfois des mots acerbes et des phrases menaçantes; ils ont même été parfois jusqu'à se servir de termes blessants pour l'adversaire. Mais, en fin de compte, les esprits revenus au calme, nous avons entendu des voix pacifiques nous invitant à la compréhension et à la fraternité entre les Etats.

157. Il faudrait écrire un chapitre spécial sur le rôle qu'ont joué et sur l'influence qu'ont exercée les Nations Unies dans leur lutte pour améliorer la situation des Etats peu favorisés du point de vue économique, technique et culturel. Comme beaucoup d'autres pays, le Salvador a bénéficié de l'appui accordé par les Nations Unies. Mon gouvernement s'est efforcé d'être digne de cette action de solidarité en transformant la structure économique et sociale du pays et en mettant de l'ordre dans ses finances conformément aux conseils des techniciens des institutions spécialisées des Nations Unies. Tout cela, nous l'avons fait sans perdre de vue notre caractère propre et selon nos ressources.

158. Mon pays, conformément à la ligne de conduite de son gouvernement et à ses objectifs visant à la dignité humaine et sociale, n'a pas hésité à s'attaquer aux causes de mécontentement et, partant, d'agitation. Comme l'a dit récemment le Président du Salvador au moment où il prenait ses fonctions, "nous nous efforcerons d'atteindre nos objectifs sans détour, à fond, fermement, sur la base de la loi, au moyen d'encouragements économiques, en favorisant la répartition de la richesse d'une manière humaine sur une base durable et juste, et en appliquant des programmes d'action gouvernementale destinés à élever le niveau de vie des classes les plus nécessiteuses".

159. "Nous essayons", a-t-il déclaré, "de procéder à une révision à fond de notre culture et notre morale publique, afin de savoir où nous allons, de battre en brèche l'obscurantisme érigé en vérité scientifique et de nous demander si les symboles que nous respectons en tant que sources de l'humanisme sont des guides authentiques de la conscience civique ou seulement des vestiges de philosophies sectaires étrangères à notre propre conception républicaine et démocratique."

160. Le Salvador recherche "une formule d'équilibre entre l'épargne et l'investissement dans le secteur privé et pense qu'il est nécessaire d'améliorer les allocations et services en faveur de la classe ouvrière et paysanne; ces mesures ne manqueront pas de se refléter dans une politique fiscale qui devra comporter une révision minutieuse et complète de la structure de l'impôt, afin de répondre précisément aux objectifs et aux réalités qui correspondent à une solution pouvant satisfaire tous les groupes sociaux".

161. C'est avec ces mesures et d'autres initiatives que nous affrontons résolument les dangers qui menacent nos institutions démocratiques et en raison desquels on prétendrait remplacer ces institutions par d'autres qui sont étrangères à notre esprit. Nous faisons front à la propagande et aux activités subversives qui, ainsi qu'on l'a vu récemment, menacent de troubler l'ordre public au Salvador. Nous sommes donc vigilants à l'égard des communistes, qui, à l'intérieur de notre pays, se montrent très actifs. Nous savons qu'ils reçoivent, respectent et exécutent des ordres et des consignes émanant apparemment d'un pays frère et voisin du nôtre, mais nous sommes convaincus que le foyer de troubles et de contagion communistes a en réalité ses origines hors du continent.

162. Nous tenons à dénoncer devant l'Assemblée cette ingérence inadmissible qui constitue une grave menace non seulement pour le Salvador, mais aussi pour les autres pays américains.

163. Notre nation a des racines démocratiques et républicaines ancrées profondément dans l'esprit de notre peuple. Elle considère les principes de libre détermination et de non-intervention comme des bases indispensables à la coexistence pacifique des Etats. C'est pour cette raison même qu'elle défend ses convictions démocratiques et qu'elle s'oppose résolument à tout totalitarisme, qu'il soit de droite ou de gauche, qu'on prétendrait lui imposer.

164. Aussi est-il normal que nous soyons résolus à nous opposer par tous les moyens à la propagande marxiste-léniniste qui est formellement condamnée par notre Constitution politique. Notre chef d'Etat a affirmé:

"L'attaque du communisme ne nous inquiète pas et sa prétendue justice révolutionnaire ne nous effraie pas. Nous condamnons ses méthodes et nous répudions sa doctrine parce que nous les considérons comme un mépris et une atteinte à la dignité des peuples d'Amérique. La lutte anti-communiste que nous concevons s'inspire de notions nouvelles sur le plan de la doctrine. Nous allons lutter contre le communisme avec les armes de la réforme économique et sociale qui donnera aux citoyens et aux travailleurs leur véritable dignité et à la famille la place qui lui revient en tant que soutien de la nation. Nous ne prêchons donc ni

l'extermination ni la haine; mais la semence morale que nous répandons, c'est la foi et l'espérance dans les destinées supérieures de notre pays."

165. A l'échelon régional de l'Amérique centrale, le Salvador se préoccupe de la réforme économique, sociale, culturelle et politique des cinq Etats de l'Isthme qui ont accédé dans l'union à l'indépendance en 1821, mais dont l'union a été brisée en 1839 lorsque fut rompu le pacte fédéral de la République d'Amérique centrale.

166. Depuis lors, de nombreux efforts ont été déployés pour rétablir cette unité, mais en vain. Ces efforts, nous les avons poursuivis. Ainsi en 1951 fut signée la Charte de San Salvador, par laquelle a été créée l'Organisation des Etats d'Amérique centrale (ODEAC), dont le siège est à San Salvador et qui est chargée de coordonner les efforts des cinq pays de la région dans le sens de l'unité. Le processus d'intégration centraméricaine est déjà fort avancé et nous sommes aujourd'hui sur le point d'organiser à Panama une importante réunion des ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale qui, comme l'a dit à juste titre le Ministre des relations extérieures du Guatemala, étudiera la réorganisation de la structure de l'ODEAC. Cette tâche constituera un pas de plus vers le rétablissement de l'unité politique de l'Isthme.

167. Nous sommes heureux d'ajouter à ce sujet que, dès sa fonction, l'organisation régionale a envisagé avec sympathie la possibilité d'admettre le Panama, qui, géographiquement, fait partie intégrante de l'Isthme.

168. Le Salvador, comme tous les pays du monde, suit attentivement les graves problèmes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Les petits pays, comme les grandes puissances, sont

préoccupés de la tension croissante qui menace de dégénérer en une catastrophe qui pourrait détruire tout ce que l'intelligence et les efforts de l'homme ont édifié au cours des âges. Nous croyons pourtant qu'il n'y aura pas de nouvelle guerre mondiale parce qu'elle nous paraît inconcevable. Notre espoir est renforcé par les efforts des hommes d'Etat responsables du destin de leurs peuples, qui s'emploient à aplanir leurs divergences sans recourir à des décisions violentes et irréparables. Ainsi, pendant de longs mois, nous les avons vus examiner le difficile problème du désarmement général, les graves risques de la course aux armements, la crise de Berlin, les problèmes de l'Asie du Sud-Est, la situation de Cuba et tant d'autres problèmes qui menacent la paix. Ma délégation rend hommage aux efforts de ces hommes d'Etat et croit que l'histoire retiendra avec gratitude et admiration les noms de tous les dirigeants politiques qui s'efforcent en ce moment d'éviter la guerre et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

169. En tout cas, quel que soit le sort que nous réserve le destin, en tant que membre de la communauté des nations du monde libre, nous déclarons que nous restons fidèles à nos valeurs spirituelles, à nos traditions démocratiques et chrétiennes, et que jamais nous ne renoncerons aux libertés dont nous jouissons actuellement.

170. Fidèle à ces idées, la délégation du Salvador appuiera toutes propositions ou mesures qu'elle jugera nécessaires pour arriver à la solution juste et pacifique des problèmes qui préoccupent le monde. Nous croyons que, durant la présente session de l'Assemblée générale, des résultats satisfaisants seront acquis en accord avec les principes de la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h 30.